AU CONSEIL MUNICIPAL en 2019

Comptes administratifs 2018

Les résultats des comptes administratifs 2018 suivants sont adoptés à l'unanimité

FONCTIO						
0110110	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	
	921 839,54		91 885,66		1 013 725,20	
46 834,54	315 176,90	378 754,00	175 846,68	625 588,54	491 023,58	
46 834,54	1 237 016,44	378 754,00	267 732,34	625 588,54	1 504 748,78	
	990 181,90	111 021,66			879 160,24	
46 834,54	1 237 016,44	378 754,00	267 732,34	625 588,54	1 504 748,78	
	990 181,90	111 021,66			879 160,24	
r in	nses ou icit (*) 46 834,54 46 834,54	Recettes ou excédent (*) 921 839,54 46 834,54 315 176,90 46 834,54 1 237 016,44 990 181,90	Recettes ou excédent (*) 921 839,54 46 834,54 315 176,90 378 754,00 46 834,54 1 237 016,44 378 754,00 990 181,90 111 021,66	nses ou cit (*) Recettes ou excédent (*) Dépenses ou déficit (*) Recettes ou excédent (*) 921 839,54 91 885,66 46 834,54 315 176,90 378 754,00 175 846,68 46 834,54 1 237 016,44 378 754,00 267 732,34 990 181,90 111 021,66 46 834,54 1 237 016,44 378 754,00 267 732,34	Recettes ou excédent (*) Dépenses ou déficit (*) Plant Plant	

Budget CCAS

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		569,21				569,21
Opérations de l'exercice	3 093,74	4 200,00			3 093,74	4 200,00
TOTAUX	3 093,74	4 769,21			3 093,74	4 769,21
Résultats de clôture		1 675,47				1 675,47
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	3 093,74	4 769,21			3 093,74	4 769,21
RESULTATS DEFINITIFS		1 675,47				1 675,47

Budget assainissement

budget assumssement						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		53 619,33	369 658,47		369 658,47	53 619,33
Opérations de l'exercice	33 211,98	45 337,93	49 249,88	129 351,03	82 461,86	174 688,96
TOTAUX	33 211,98	98 957,26	418 908,35	129 351,03	452 120,33	228 308,29
Résultats de clôture		65 745,28	289 557,32		223 812,04	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	33 211,98	98 957,26	418 908,35	129 351,03	452 120,33	228 308,29
RESULTATS DEFINITIFS		65 745,28	289 557,32		223 812,04	

Budgets primitifs 2019

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs pour l'année 2019. Ces derniers sont adoptés à l'unanimité :

• Budget principal:

La section de fonctionnement du budget primitif principal 2019 s'équilibre en dépenses et recettes à 1.214.977 €

La section investissement du budget primitif principal 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à 1.702.720 €

Budget CCAS :

La section fonctionnement du budget primitif CCAS 2019 s'équilibre en dépenses et recettes à 5175 €

Budget assainissement :

La section de fonctionnement du budget primitif assainissement 2019 s'équilibre en dépenses et recettes à 22.414 €

La section investissement du budget primitif assainissement 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à 354.165 €

Vote des taux d'imposition

Comme les années précédentes, les taux d'imposition sont inchangés :

Comptes de gestion trésorière 2018

Conformes à ceux de la commune, adoptés à l'unanimité

Vente d'herbe Les Rosiers

Suite à la fin des baux signés avec Mr Bachelard Jean-Marie un appel d'offres de vente d'herbe est lancé annuellement. Les offres suivantes ont été déposées :

Parcelles	Superficie	Offre de Mr Quinsat Gilles	Offre de Mr Goy Jean-Paul
ZH 116 n°3	2 ha 82 a	60 €/ha soit 169.20 €	50 €/ha soit 141.00 €
ZI 100	1 ha 13 a	40 €/ha soit 45.20 €	55 €/ha soit 62.15 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer :

- → à M. GOY Jean-Paul la parcelle ZI 100 au prix de 62,15 €,
- → à M. QUINSAT Gilles la parcelle ZH 116 n°3 au prix de 169,20 €

ONF: Approbation de l'assiette des coupes 2019 pour les forêts relevant du régime forestier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide pour l'exercice 2019 :

- d'accepter l'ensemble des destinations de coupes comme mentionnées à la proposition de l'ONF
- de demander à l'ONF de bien vouloir apporter les modifications suivantes :

Forêt de	N° de parcelle	Type de coupe	Destination	Mode de commercialisation
Rosiers	1	AMEL	Vente	sur pied
Rosiers	2	AMEL	Vente	sur pied

Programme d'actions pour l'année 2019 de la forêt sectionnale des Rosiers.

Avis favorable au programme d'actions pour l'année 2019 de la forêt sectionnale des Rosiers proposé par l'Office National des Forêts à savoir la régénération par plantation, la fourniture de plants d'épicéa commun et l'entretien. Le montant total de ce programme d'actions s'élève à 3 570 € HT pour plantation de 500 plants.

Réhabilitation maison Angelier à Roure : choix des entreprises :

Vu les offres formulées et vérifiées, Mme le Maire a organisé une négociation auprès des entreprises et propose de retenir pour chacun des lots les offres économiquement les plus avantageuses selon le détail tel que défini dans le tableau ci-après :

Lots	Description	Entreprises	Montant HT
Lot 1	Maçonnerie enduits démolitions	CHOMILIER BALDUZZI	24 780,97 €
Lot 2	Menuiserie bois alu	GEAIX	15 651,42 €
Lot 3	Plâtrerie isolation peinture	TIXIER	14 184,05 €
Lot 4	Carrelage faïences	MONNET	3 016,25 €

Lot 5	Electricité chauffage VMC	TOURNADE	7 409,00 €
Lot 6	Plomberie sanitaires	MARQUES	4 768,65 €
TOTAL HT			69 810,34 €
TVA 10 %		6 981,03 €	
TOTAL TTC			76 791,37 €

Pour une estimation des travaux de 74 500 € HT, l'économie générale du marché est atteinte. Le Conseil Municipal approuve ces choix.

Travaux aidés à 30% dans le cadre de la DETR.

Voirie 2019

Programmation 2019 des travaux de réfection de voirie communale pour un montant de 148.489 € HT principalement des travaux d'enrobé ou de bi-couche sur les villages suivants :

• Les Rosiers, Roure, Tournebise, Bonnabaud, Le Bourg

Choix de l'entreprise

Offres reçues:

Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC	Note totale
SNC Eiffage	148 489,30 €	178 187,16 €	19,60/20
Coudert TP	164 095,00 €	196 914,00 €	15,90/20
Colas Rhône Alpes Auvergne	154 715,00 €	185 658,00 €	13,30/20
R.M.C.L	159 512,50 €	191 415,00 €	13,10/20

- La commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise SNC Eiffage car elle a obtenu la meilleure note suivant les critères imposés. le prix des prestations (40%), le planning prévisionnel (30%) la valeur technique (30%)
- L'assemblée décide de confier les travaux à l'entreprise SNC Eiffage au prix de 148 489,30 € HT,

Travaux subventionnés à 60 % (30% FIC du Conseil Départemental, 30% DETR Etat)

Mission Locale Riom Limagne Combrailles : nouveaux statuts et désignation des représentants.

De nouveaux statuts ont été adoptés par les élus de la Mission Locale Riom Limagne Combrailles. Ils entérinent une nouvelle répartition de la représentation des collectivités adhérentes aux instances de gestion de l'association.

L'assemblée approuve les nouveaux statuts et maintient les représentants en place :

• Titulaire : Mme Régine SOTO, Suppléante : Mme Marianne VIGIGNOL

Défibrillateur

Il est nécessaire de remplacer le défibrillateur installé sur le pignon de la Mairie. Dossier confié à M.Jacques ROUDAIRE.

Panneaux Chazaloux

Des panneaux provisoires d'informations seront posés au camp des chazaloux. Il est prévu dans le futur pour les sites situés à l'intérieur du territoire de l'UNESCO la pose de panneaux harmonisés.

Demande d'achat parcelle ZE 130 à Bannières appartenant à la commune ZE 130

Avis favorable à la demande d'achat de la parcelle ZE 130 par Mesdames Dubourg et Dupuis d'une superficie de 49 m² appartenant à la commune et située devant leur propriété parcelle ZE 131.

- → Tous les frais afférents à la procédure d'achat seront à la charge de Mmes Dubourg Marie et Dupuis Karine
- → le paiement du terrain est fixé à 20 € le mètre carré.

Rachat de parcelles à l'Etablissement public foncier-Smaf

L'Etablissement public a acquis pour le compte de la commune de Saint-Pierre-le-Chastel les parcelles cadastrées ZE 19, 24, 29, 35, ZH 75 d'une superficie totale de 21.394 m², nécessaires à l'aménagement du marais de Paloux et la parcelle ZP 224 de 2 500 m² afin de créer la station d'épuration du village de Roure.

le Conseil Municipal accepte le rachat par acte administratif des parcelles cadastrées ZE 19, 24, 29, 35, ZH 75 et ZP 224 pour un montant total de 10.840 € TTC dont 2.500€ concerne le terrain recevant la station d'épuration de Roure.

Avis et propositions sur le nouveau schéma de déploiement des services de la DGFIP

La nouvelle carte proposée condamnerait les deux trésoreries du territoire à savoir Pontaumur et Bourg Lastic. La DGFIP propose la mise en place d'accueils de proximité dans les Maisons de Service Au Public du territoire (Pontaumur, Pontgibaud, Bourg-Lastic et Giat) ainsi que la présence d'un conseiller aux collectivités locales qui serait basé à Pontaumur dans les locaux communautaires. Sur cette proposition de la DGFIP, le territoire serait alors totalement dépourvu de sites de services de gestion comptable, le plus proche étant situé à Montaigut distant de plus de 50 km du siège de la Communauté de communes et à plus d'une heure de route.

Cette proposition ne peut qu'engendrer de nombreux dysfonctionnements que ce soit dans le cadre de la gestion quotidienne de la comptabilité des communes et de la communauté de communes, que pour la gestion comptable de dispositifs spécifiques tel que les régies. Cette proposition va également à l'encontre de la volonté de l'Etat de réinvestir des territoires ruraux et de travailler à une démétropolisation des services existants et à venir.

L'assemblée refuse la nouvelle carte diffusée par les services de la DGFIP, souhaite le maintien du site de gestion comptable à Pontaumur.

ENS

Reméandrage du ruisseau de Mazayes dans le marais de Paloux

Une enquête publique a été réalisée du 23 avril au 23 mai 2019 en mairie de Saint-Pierre-le-Chastel portant sur l'autorisation environnementale et sur la demande de déclaration d'intérêt général.

M. Bernard PIGANIOL, nommé commissaire enquêteur le 19 mars 2019 par le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a rédigé un rapport stipulant être favorable au projet de renaturation par reméandrage du ruisseau de Mazayes.

Les travaux seront exécutés par l'entreprise Guichard TP, spécialisée dans les marais. Ponton Le bois mélèze sera livré pour l'achèvement du ponton sur lequel est prévu un débord afin d'installer une table-banc.

Cette action terminera le plan de gestion de cinq ans mené conjointement avec le conseil départemental et l'agence de l'eau. Un nouveau plan sera étudié avec ces deux organismes.

Achat terrain à M. Jacques Roudaire pour parking côté caves

Proposition faite à M. Jacques Roudaire d'acquérir une portion de son terrain ZD 5 à proximité des anciennes caves d'affinage du fromage, pour créer un parking afin d'en faciliter l'accès aux touristes et aux locaux. L'achat et l'aménagement seront financés par l'Europe à 80%.

M. Jacques Roudaire émet un avis favorable sur une superficie d'environ 450 m2 au prix de 7€ le m2.

M. Gérard Rochefort (Gaec plein ciel) exploitant la parcelle ZD 5 donne un avis favorable à cette cession pour la création d'un parking.

Convention terrain avec M. Gérard Rochefort pour parking côté Camp des Chazaloux

Demande est faite auprès de M. Gérard Rochefort pour céder à la commune une portion d'environ 400 m2 de sa parcelle ZC 18 située en bordure des cheires côté camp des chazaloux pour créer un parking afin de faciliter l'accès aux touristes et aux locaux. Gérard Rochefort est favorable à une mise à disposition par convention au profit de la commune. Il autorise l'empierrement de ce terrain.

Sentier Camp des Chazaloux et caves

La communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans souhaite que soit créés sur son territoire des sentiers de randonnées pour développer le tourisme. Une boucle située totalement sur la commune, d'environ 3 km qui engloberait le camp des Chazaloux et les anciennes caves existe. Reste à procéder à un nettoyage.

Cette boucle pourrait s'appeler « Sentier Chazaloux-Caves »

Une étude portant sur la sauvegarde des caves d'affinage avec arasement des murs sera programmée ultérieurement.

Chemin de « Bourgnoux » à Bannières

MM. Jean-Paul Goy et Jacques Roudaire se sont rendus sur place pour voir s'il est possible d'utiliser le chemin pour le PDIPR sans passer par la parcelle de M. Jean-Claude Monnet.

Après des travaux de remblaiement, le chemin sera accessible.

M. Philippe Tours du conseil départemental serait toujours partant pour réaliser le sentier PDIPR rejoignant le précédent ci-dessus nommé au carrefour CD 578-CD579. Il viendra faire un état des lieux.

Local des chasseurs

Les chasseurs souhaitent un local pour mettre leur chambre froide, des tables, et dépecer les sangliers en surnombre sur le secteur qui occasionnent d'importants dégâts aux cultures.

Les employés techniques ne se servant pas de la totalité du hangar, Mme le Maire propose de leur laisser à disposition environ 40 m² séparés par un hall pour les compteurs d'eau et d'électricité.

Avis favorable de l'assemblée. Une convention sera établie avec la commune.

Nom des rues

Lors de la validation du nom des rues, Mme Villemont de la Poste conjointement avec Mme Régine Soto en charge du dossier, ont créé un fichier d'adressage.

Les plaques numéros de maisons et de rues seront commandées à Monsieur Debuiche. Un courrier envoyé aux habitants expliquera le délai de mise en place des données GPS et les informera de leur nouvelle adresse. La pose des plaques sera exécutée par les employés techniques.

Columbarium

Il reste deux cases. Une case doit rester disponible pour "case provisoire" dans l'éventualité de recevoir une urne stockée pendant 5 ans maximum.

Une seule reste à la vente. Décision est prise de rajouter cinq cases.

A compter du 01 novembre 2019 les cases seront vendues pour une durée de trente ans.

Travaux à l'auvent salle polyvalente

Nécessité d'obturer le haut de la partie ouest de l'auvent pour protéger du mauvais temps.

Travaux confiés à l'entreprise Christophe Mioche pour un montant de 3.625 €

Vente de bois Section Bannières

Le bois situé sur la parcelle ZE 175 appartenant aux habitants de Bannières a été tronçonné pour faciliter l'accès et la visibilité des constructions situées sur la parcelle ZE 174 et stocké à proximité du point propre route de Bannières-Tournebise.

Un appel d'offres a été lancé aux habitants de Bannières et une seule offre déposée. (Barlot Paul au prix de 300 €). Avis favorable de l'assemblée qui précise que cette somme sera versée à la section de Bannières.

Devis chemin Monnet et Civard-Porte à Bannières

Un devis a été demandé aux entreprises Louvet et Delavet relatif à l'aménagement du chemin desservant les nouvelles constructions Monnet Nicolas et Civard-Porte à Bannières.

L'entreprise Louvet est retenue pour le prix de 5.670 €.

Prévoir l'achat d'environ 200 tonnes de pierres à prendre à la carrière de Roure.

Le goudronnage de cette voie fera l'objet d'un programme ultérieur de voirie.

Baux des logements rénovés

M. Gilles Valette, locataire du logement étage de l'ancienne école, descend occuper le petit logement du RDC.

Les locations du logement étage, et la maison Angelier dès les travaux achevés seront confiées à une agence immobilière.

Bail du four section de Roure

M. Gilles Valette a fait une demande pour louer le four de la section de Roure situé en face du logement du rez de chaussée de l'ancienne école qu'il occupe. Il a été décidé d'envoyer un courrier de consultation aux habitants de Roure (résidence principale).

La majorité des foyers qui ont répondu ont apporté une réponse favorable tout en mentionnant diverses conditions.

L'assemblée suit l'avis des habitants avec leurs recommandations et émet un avis favorable à cette location au tarif de 10 € mensuel au profit de la section de Roure :

- la commune ne se porte pas garante en cas de non-paiement du loyer,
- le four restera une annexe au logement du bas,
- le locataire devra fournir une attestation d'assurance (incendie...),
- en cas de changement de locataire, une nouvelle consultation sera faite auprès des habitants de Roure
- en cas de nuisance et/ou d'impayés le bail sera rompu,
- le bâtiment étant totalement entouré par le domaine public, aucune gêne ne sera causée pour le passage et le stationnement des véhicules des maisons voisines,
- des travaux peuvent être réalisés aux frais du locataire en demandant au préalable une autorisation à la mairie,
- durée du bail 1 an pouvant être reconduit par un avenant au terme de chaque année.

Frais de fonctionnement école primaire de Pontgibaud 2018-2019

Décision de verser la somme de 10.500 € (350€ x 30 élèves) à la mairie de Pontgibaud.

Géocaching

Mme Marianne Vigignol en charge de cette action souhaitée par l'office de tourisme de St-Gervais d'Auvergne (de qui nous dépendons) dit qu'elle n'a pas de retour de l'office de tourisme concernant cette activité.

Il est étonnant que ce dernier ne fasse pas suffisamment de publicité au sujet d'une action qu'il a souhaité mettre en place.

Acquisition d'un véhicule utilitaire

Les employés techniques ont évoqué le besoin d'avoir un véhicule avec plateau. Il permettra de ralentir l'usure avancée du tracteur lorsqu'il sert de véhicule de déplacement ou de transport de petit outillage. Chacun sait que les pièces de remplacement sont évidemment beaucoup plus chères que sur une voiture, ainsi que la consommation en carburant plus importante.

M. Jacques Roudaire a fait les recherches nécessaires et propose un véhicule utilitaire d'occasion Ford Transit 350L TDCI 115 et son équipement au prix de 18.200 € ht.

L'assemblée accepte à l'unanimité cet achat.

Dossier amendes de police

Pose de divers panneaux de sécurité principalement sur Tournebise. Décision aussi d'acheter et poser un radar pédagogique déplaçable à Bannières sur la RD.

Actions subventionnées à 75% par le département.

Les miroirs ne sont plus pris en compte car d'après le département, ils sont dangereux ne reflétant pas exactement la position des véhicules et ont été la cause d'accidents.

Visibilité sortie route de Tournebise

Ne pouvant installer un miroir à la sortie de la route venant du hameau de Tournebise, Mme le Maire est intervenue auprès de Patrice Labonne pour demander son accord sur l'enlèvement d'une partie de sa haie de part et d'autre du carrefour afin de donner de la visibilité aux véhicules sortants. M. Patrice Labonne est favorable.

L'assemblée est d'accord. Une clôture en barbelé sera installée par les employés techniques pour son remplacement.